

McGill qui lui a permis de survivre aux années de guerre. Lorsque l'Organisation siégeait à McGill, mon prédécesseur, M. Humphrey Mitchell, à titre de chef politique du ministère du Travail du Canada, agissait en qualité d'hôte et assistait, il va sans dire, aux délibérations. Depuis, le ministre du Travail n'a assisté qu'une fois à Genève.

Depuis trois ans, comme les honorables députés le savent, l'Union soviétique et les nations associées ont accepté l'invitation permanente de l'Organisation internationale du Travail d'envoyer des représentants. Par conséquent, les séances de l'OIT sont peut-être plus énergiques et les sujets débattus y sont peut-être plus litigieux que dans tout autre organisme. J'apprécie à leur valeur les souhaits de bon voyage et, en particulier, l'excellent accueil que le comité plénier a fait au bill cet après-midi.

L'hon. M. Martin: Vu le prochain départ du ministre du Travail pour assister à la Conférence internationale du Travail, monsieur le président, j'invite le chef suppléant du parti cécéfiste et les autres à se rendre à la demande de mon collègue et à permettre immédiatement la troisième lecture du bill. La mesure a été étudiée à fond au comité et je suis sûr que le ministre du Travail serait heureux de partir si la mesure avait été adoptée en troisième lecture. Je crois que la Chambre y est tout disposée et j'insiste fortement sur ce point.

M. Gillis: Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me place sur le gril, j'ose dire que, pour notre part, nous n'avons pas discuté la chose. Il semblerait que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre veuille réserver la question, mais si le ministre du Travail veut qu'à titre de service personnel on l'adopte définitivement cet après-midi, je n'y vois pas d'inconvénient.

Je rappelle en même temps que la loi, à l'exception de l'article 3, n'entrant pas en vigueur avant le mois d'octobre de cette année, on ne voit pas bien quel avantage présente son adoption immédiate. Mais si le ministre du Travail prie la Chambre de lui rendre service, puisqu'il part pour Genève, et d'adopter le bill en troisième lecture cet après-midi, je suis pour ma part tout disposé à dire oui.

L'hon. M. Gregg: Comme toujours, mon honorable ami se montre très généreux. Il va de soi qu'il n'y a pas péril en la demeure. Toutefois si les membres de l'opposition étaient tous disposés à considérer la chose du même oeil que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud, je leur en serais très reconnaissant. Ce serait du travail beaucoup mieux fait et il ne resterait plus à mon col-

lègue de la Santé nationale et du Bien-être social, d'ici la fin de la session, qu'à présenter ses crédits. Si la Chambre voulait bien m'accorder cette faveur, je lui en serais très reconnaissant.

Mme Fairclough: Monsieur le président, je regrette beaucoup d'avoir à décevoir le ministre. Nous avons effectivement travaillé très longtemps et tenu tous les soirs des séances spéciales afin de préparer le rapport de manière à être en mesure d'examiner le projet de loi hier. Si nous avions pu le faire nous aurions pu passer aujourd'hui à la troisième lecture. Si la chose a retardé, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en blâmer les membres du comité. J'estime que c'est une mesure trop importante pour l'adopter à la hâte, même comme faveur spéciale au ministre; je suis certaine que le ministre comprendra qu'en refusant sa requête, il ne s'agit aucunement de la censurer ni de protester contre la façon dont la discussion relative à ce bill a eu lieu. Je crois que nous l'avons examiné très rapidement, car nous aurions pu parler longuement sur un grand nombre de points. Nous aurions formulé des commentaires évidents à l'égard de plusieurs articles, n'eût été la nécessité d'adopter la mesure en vitesse. Par conséquent, j'estime que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a la compétence nécessaire pour piloter la troisième lecture du bill.

L'hon. M. Gregg: Dans ces conditions, je vais retirer ma requête, monsieur le président. (Rapport est fait du bill.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Applewhaite.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration centrale (y compris le Comité consultatif des services agricoles), \$496,998.

M. le président suppléant: Je rappelle de nouveau au comité que la résolution se trouve à la page 4 du budget des dépenses et le détail des affectations à la page 83.

M. McLeod: Monsieur le président, si je prends la parole pour commenter d'une façon générale certaines questions se rattachant à l'agriculture, c'est surtout à la suite d'une remarque formulée l'autre soir par l'honorable député de Moose-Mountain pendant que l'honorable député de Brant-Haldimand avait la parole. Pendant que ce dernier traitait certaines questions relatives au blé, l'honorable représentant de Moose-Mountain a conseillé aux représentants des autres classes de l'agriculture d'exprimer eux-mêmes leurs propres opinions.